



S Y N D I C A T
D É P A R T E M E N T A L
D ' É N E R G I E D E L A
H A U T E G A R O N N E

2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 32
N° de feuillet : 1/2

Date de la convocation : **13 Mars 2019**
Nombre de membres : **18**
En exercice : **16**
Présents : **11**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le **Mardi 26 Mars 2019 à 10 heures**,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au siège du
Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse, sous la
présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Sous programme « sécurisation fils nus » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Pierre IZARD, Patrice RIVAL, François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Marc MENGAUD et Robert MORANDIN.

Etaient absents ou excusés : Messieurs Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

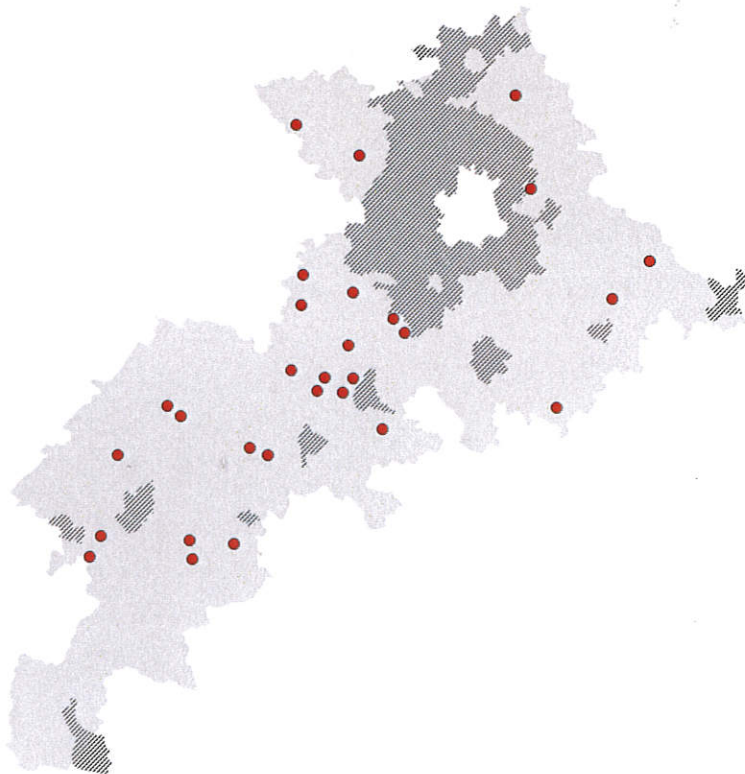
Le sous-programme « Sécurisation fils nus » du Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ) vise à la résorption des départs basse tension en fils nus, hors fils nus de faible section. Sont éligibles à ce programme les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion traitée comporte plus de 50 % de fils nus, hors fils nus de faible section. Les travaux de sécurisation sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACÉ (80%) et du SDEHG (20%).

Les travaux sont réalisés « au fil de l'eau » en fonction du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis, le tout en donnant priorité aux opérations pour lesquelles une contrainte réseau a été identifiée.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 32
N° de feuillet : 2/2

Sous programme « sécurisation fils nus » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Répartition géographique des opérations de sécurisation de réseau fils nus au 8 mars 2019



Les 29 communes affectées au programme 2018 sont les suivantes :

ARDIEGE, BARBAZAN, CADOURS, CALMONT, CAMBERNARD, CARDEILHAC, CASTERA-VIGNOLES, CESSALES, ESPARRON, ESTADENS, LAHAGE, LE FAUGA, MAILHOLAS, MARIIGNAC-LASCLARES, MARIIGNAC-LASPEYRES, MARTRES-TOLOSANE, MENVILLE, MONDOUZIL, MONTGAILLARD-DE-SALIES, MONTJOIRE, AURIAC-SUR-VENDINELLE, BERAT, BRAGAYRAC, GANTIES, GRATENS, LAFITTE-VIGORDANE, PEYSSIES, POUY-DE-TOUGES, SAINT-HILAIRE

□ : Zones rurales
▨ : Zones urbaines
● : Opérations 2018

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1- Prend acte des opérations affectées au sous-programme FACE 2018 «sécurisation fils nus»;
- 2- Valide la réalisation des opérations « au fil de l'eau » en fonction du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis, le tout en donnant priorité aux opérations pour lesquelles une contrainte réseau a été identifiée.

Résultat du vote :

Pour..... 11
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote..... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 02 AVR. 2019